



**DIRECTION DE LA SUPERVISION BANCAIRE**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

## **2023**

**DÉCEMBRE 2023**



**DÉVELOPPER LA CONFIANCE,  
GARANTIR L'AVENIR 2023**

## **Table des matières**

<b>MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR .....</b>	<b>4</b>
<b>I-LISTE DES MEMBRES DU COMITE DES AGREMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>II-QUELQUES CHIFFRES CLES DU SECTEUR BANCAIRE GUINEEN .....</b>	<b>7</b>
<b>III-PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE DE SUPERVISION .....</b>	<b>8</b>
1. Rôle et attributions du Comité des Agréments.....	8
2. Rôle et attribution de la DGSIF .....	9
3. Rôle et attribution de la Direction de la Supervision Bancaire.....	9
<b>IV- EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR BANCAIRE.....</b>	<b>12</b>
<b>V-PAYSAGE DU SECTEUR BANCAIRE GUINEEN.....</b>	<b>13</b>
<b>VI-SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE.....</b>	<b>15</b>
1. Evolution des postes de bilan.....	15
a. Actif du bilan .....	15
b. Passif du bilan .....	17
2. Analyse des éléments de hors bilan.....	19
3. Rentabilité des banques.....	19
4. Qualité du portefeuille crédit .....	20
4. Contrôle sur place .....	23
<b>VII-MESURES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>24</b>
1. Agréments délivrés .....	24
2. Autorisations préalables .....	25
3. Notifications préalables .....	25
4. Sanctions disciplinaires .....	26
<b>VIII-COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE SUPERVISIONS ETRANGERES .....</b>	<b>26</b>
1. Convention de coopération.....	26
2. Collèges des superviseurs de la ZMAO .....	26
3. Collèges des superviseurs des groupes bancaires transfrontalières.....	26
4. Activités du GIABA.....	26
<b>IX-PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024 .....</b>	<b>27</b>

<b>XI-LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>28</b>
Tableau 1 : position de la place bancaire .....	28
Tableau 2 : répartition des parts de marché.....	28
Tableau 3 : évolution des emplois du secteur bancaire (en milliards de GNF) .....	28
Tableau 4 : évolution des ressources du secteur bancaire (en milliards de GNF) .....	28
Tableau 5 : évolution du compte de résultat du secteur.....	28
Tableau 6 : évolution des indicateurs de qualité du portefeuille crédit .....	28
Tableau 7 : évolution du respect des règles et normes prudentielles .....	28
<b>XII-LISTES DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>28</b>
Graphique 1 : évolution des parts de marché .....	28
Graphique 2 : évolution de répartition des emplois hors trésorerie .....	28
Graphique 3 : évolution de répartition des emplois de trésorerie .....	28
Graphique 4 : évolution de répartition des ressources hors trésorerie .....	28
Graphique 5 : évolution de répartition des ressources de trésorerie .....	28
<b>XIII-SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>29</b>

## MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR

Malgré l'incertitude politique et l'augmentation des prix des denrées alimentaire et de l'énergie, l'économie guinéenne s'est montrée résiliente, avec une croissance à 4,0% en 2022 qui est passée à 5,7% en 2023, portée par le secteur minier, qui a bénéficié d'une hausse de demande indienne et chinoise en bauxite et en aluminium et dont la croissance s'est établit à 9,4%.

Nonobstant quelques insuffisances liées principalement à l'absence d'un cadre judiciaire sécurisé et à la faiblesse des garantis, la place bancaire guinéenne demeure très attractive, comme en témoigne l'agrément courant 2021 de deux (2) nouvelles banques (DIAMA BANQUE et SFCI BANK) et d'un nouvel établissement financier (Fond de Garantie des Dépôts) ; ce qui porte le paysage bancaire à vingt-deux (22) établissements de crédit dont vingt (20) banques, une (1) institution financière spécialisée et un (1) établissements financiers.

Tous les indicateurs de l'activité bancaire se sont confortés en 2023, notamment le total bilan, en hausse de 7,0% ; le total crédit, en hausse de 9,2% ; le total dépôt, en légère baisse de 1,2% et le résultat net global, en hausse de 26,8%.

Toutefois, la qualité du portefeuille crédit suscite des préoccupations en raison de l'impact de la prise en compte de la nouvelle Instruction et de provisionnement des créances en souffrance ainsi qu'aux impacts de la guerre Russo - Ukrainienne sur certains secteurs d'activité.

Le secteur bancaire guinéen est dominé par huit (8) établissements, à savoir les « grandes banques » et les « banques moyennes » qui concentrent 72,47% des parts de marché en termes de total bilan contre 27,52% pour les « petites banques ».

La surveillance permanente des établissements de crédit tout au long de l'année 2023 a permis de constater des infractions portant principalement sur les normes de fonds propres nets, de division des risques et de liquidité en devises. Des injonctions ont été adressées aux banques concernées en vue de corriger les infractions relevées.

Il convient néanmoins de souligner que les dérogations récurrentes à la norme de division des risques et les tensions permanentes sur la liquidité en devises traduisent une insuffisance de fonds propres ; ce qui constitue une préoccupation majeure pour le Superviseur.

Les missions de contrôle sur place effectuées courant 2023 ont révélé des infractions à la réglementation et des recommandations allant dans le sens de la correction des anomalies ont été faites.

En matière de réglementation, la BCRG a renforcé le dispositif prudentiel applicable aux Établissements de Crédit par la création d'un Fonds de Garantie de Prêts aux Entreprises (FGPE) et, par Décision N°D/2023/042/CAM du 03 février 2023.

Au courant de l'année 2023, plusieurs projets ont connu des progrès significatifs, notamment :

- Projet de la transmission des états de reporting des données des banques ;
- Projet sur la LCR ;
- Projet de Loi Bancaire
- Mise en place d'un cadre de résolution de crise bancaire

Cependant, des défis restent à relever dans le cadre de la mise en conformité des pratiques de supervision en République de Guinée avec les standards internationaux.

A cet effet, plusieurs projets sont en cours au niveau de la Direction de la Supervision Bancaire, dont entre autres :

- Projet de l'instruction sur la gouvernance ;
- Projet de l'instruction sur les grands risques ;
- Projet de l'Instruction sur le contrôle interne et gestion des risques ;
- Projet d'automatisation des états de reporting en lien avec les autres Directions de la Banque Centrale ;
- Projet de révision de la Loi Bancaire et de ses textes d'application.

La mise en œuvre de ces différents projets permettra de renforcer la qualité de la supervision bancaire, et par conséquent, accroître la résilience du secteur bancaire guinéen.

**DR. KARAMO KABA**

## I- LISTE DES MEMBRES DU COMITE DES AGREMENTS

<b>Président</b>	
<b>Dr. Karmo KABA, Gouverneur de la BCRG</b>	
<b>Membres</b>	
<b>BCRG</b>	<b>M. Elhadj Mohamed Lamine CONTE</b>
	1 <sup>er</sup> Vice-Gouverneur BCRG
	<b>Mme. Souadou BALDE</b>
	2 <sup>nd</sup> Vice-Gouverneur BCRG
	<b>M. Ismaël CONDE</b>
	Directeur Général de la Supervision des Institutions Financières
<b>Membres Titulaires</b>	
<b>MEF</b>	<b>M. Mourana SOUMAH</b>
	Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>Ministère de la justice</b>	<b>M. Hassane II DIALLO</b>
	Premier Président de la Cour d'Appel de Conakry
<b>Indépendant</b>	<b>M. Mady CONDE</b>
	Ancien Directeur Général de FBN BANK.
<b>Membres suppléants</b>	
	<b>M. Lanciné KAKORO</b>
	Directrice Nationale adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique
	<b>M. Yaya Kairaba DIAWARA</b>
	Substitut du Procureur Près le Tribunal de Première Instance de Mafanco
<b>Secrétaire</b>	
<b>M. Gassim KOMARA, Directeur de la Supervision Bancaire</b>	

## II- QUELQUES CHIFFRES CLES DU SECTEUR BANCAIRE GUINEEN

### Les indicateurs financiers et prudentiels du secteur se sont consolidés

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Banques agréées	17	18	20	20	19	-1
Banques en activité	16	16	18	18	19	1
Agences	180	188	188	205	216	11
DAB/GAB	183	190	194	218	223	5
Personnel	2 322	2 347	2 341	2 912	2 686	-226
Clients	685 928	711 766	757 305	988 906	1 243 770	254 864
Particuliers	625 621	644 413	682 834	793 453	1 019 497	226 044
Entreprises	60 307	67 354	74 471	103 794	109 723	5 929
Indicateurs (en milliards de GNF)	2021	2022	2023	Variation	%	
<b>I. Emplois hors trésorerie</b>	15 884	20 680	24 864	4 185	20,2%	
1. Concours	12 620	16 730	18 274	1 544	9,2%	
2. Autres emplois à CT	1 171	1 299	2 135	837	64,5%	
3. Actifs immobilisés	2 204	2 651	4 454	1 803	68,0%	
<b>II. Emplois de trésorerie</b>	19 884	27 262	26 408	-852	-3,1%	
1. Caisse et Banque centrale	6 155	8 736	8 492	-243	-2,8%	
2. Banques locales	1 257	991	967	-23	-2,3%	
3. Correspondants étrangers	4 065	8 415	7 313	-1 101	-13,1%	
4. Bons du trésor	8 307	8 890	9 158	268	3,0%	
5. Titres de régulation monétaire	100	229	476	247	107,8%	
<b>Total emplois</b>	35 878	47 941	51 273	3 332	7,0%	
<b>I. Ressources hors trésorerie</b>	35 312	46 708	48 064	1 355	2,9%	
1. Dépôts	28 488	38 611	38 161	-449	-1,2%	
2. Autres Ressources à CT	2 622	3 379	4 390	1 011	30,0%	
3. Fonds propres	4 202	4 718	5 511	793	16,8%	
<b>II. Ressources de trésorerie</b>	567	1 238	3 214	1 976	159,7%	
1. BCRG	72	640	1 939	1 299	203,2%	
2. Banques et Institutions locales	184	204	187	-16 306	-8,0%	
3. Correspondants étrangers	311	394	1 087	693	176,0%	
<b>Total ressources</b>	35 879	47 946	51 278	3 337	7,0%	
Produit net clientèle	847	1 529	1 791	262	17,2%	
Produit net de trésorerie et interban.	755	1 387	1 767	382	27,6%	
Produit net sur commissions	680	2 873	3 543	669	23,3%	
Autres produits net	336	385	352	-32	-8,5%	
<b>Produit net bancaire</b>	2 355	4 024	4 967	943	23,5%	
Total frais généraux	1 355	1 804	2 036	232	12,8%	
Coefficient net d'exploitation	60,38%	48,33%	41%	-7,3%	-7,3%	
Résultat d'exploitation	882	1 557	1 877	320	20,6%	
Résultat exceptionnel	-187	5	34	29	557,3%	
Impôts sur les résultats	195	482	541	59	12,4%	
<b>Résultat de l'exercice</b>	500	1 080	1 370	289	26,8%	
1. Crédits Sains	11 863	14 994	14 491	-503	-3,3%	
<b>2. Créances Dout. Content. Nets</b>	263	761	611	-149	-19,6%	
3. Provisions	629	849	1 216	367	43,2%	
4. Créances Dout. Content. Brut.	805	1 610	1 827	217	13,5%	
5. Total crédits bruts	12 994	16 604	18 145	1 541	9,3%	
<b>Taux de dégradation portefeuille</b>	6,19%	9,70%	10,07%	0,4%	0,4%	
<b>Taux de provisionnement</b>	67,37%	52,73%	66,54%	14%	14%	

### III- PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE DE SUPERVISION

#### 1. Rôle et attributions du Comité des Agréments

##### Les attributions du Comité des Agréments demeurent les mêmes

Le Comité des Agréments est un organe délibérant, chargé de veiller notamment à la bonne organisation et au bon fonctionnement des établissements de crédit, tels que définis dans la Loi Bancaire.

Il est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par l'un des Vice-Gouverneurs.

En collaboration avec les autres parties prenantes au contrôle bancaire, il a pour principale mission, de promouvoir la solidité ainsi que la stabilité du système bancaire.

Les prérogatives du Comité des Agréments sont définies dans la Loi Bancaire. Il s'agit notamment :

- de la délivrance des agréments aux établissements de crédit, aux dirigeants et aux commissaires aux comptes des établissements de crédit dans les conditions prévues par la loi bancaire ;
- de l'autorisation des bureaux de représentation ;
- du retrait des agréments aux établissements de crédit, aux dirigeants et aux commissaires aux comptes des établissements de crédit qui ne remplissent plus les conditions requises par la Loi bancaire ;
- de la fixation de la réglementation relative au capital social minimum des établissements de crédit de la catégorie banque ;

- de la délivrance des autorisations préalables ;
- de l'examen des notifications.

Aussi, le Comité des Agréments peut être saisi par la Banque Centrale pour avis sur :

- les conditions générales de fonctionnement des établissements de crédit, notamment sur les questions se rapportant aux règles et normes prudentielles ;
- les dérogations que la Banque Centrale peut accorder aux établissements de crédit en application des dispositions de la Loi bancaire ;
- la nomination par la Banque Centrale d'un Administrateur provisoire auquel sont transférés de plein droit les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la direction d'un établissement de crédit ; et
- la décision de la Banque Centrale de faire procéder à la cession de tout ou partie des activités d'un établissement de crédit.

Le Comité des Agréments se réunit au moins une fois par trimestre ou chaque fois que cela est nécessaire sur convocation de son Président.

Les décisions du Comité des Agréments sont prises à la majorité des voix. Elles sont non susceptibles de recours en annulation.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Responsable en charge de la Supervision bancaire.

## 2. Rôle et attribution de la DGSIF

### La BCRG a été réorganisée courant 2020

La Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières (DGSIF) est chargée de la réglementation, de la surveillance permanente et du contrôle sur place des Banques, des Compagnies d'Assurance, des Institutions de Finance Inclusive, des Établissements Financiers et de toute institution financière agréée par le Comité des Agréments.

Conformément à la Décision N°0174/2020/BCRG du 30 avril 2020, la DGSIF est organisée en trois Directions à savoir :

1. *la Direction de la Supervision Bancaire, chargée de la supervision*

*des banques, des établissements financiers à l'exception des Établissements de Monnaie Électronique, et des Institutions Financières Spécialisées ;*

2. *la Direction de la Supervision des Assurances, chargée de la supervision des compagnies et courtiers d'assurance ; et*

3. *la Direction de la Supervision des Institutions de Finance Inclusive, chargée de la supervision des institutions de micro finance, des établissements de monnaie électronique et des services financiers de la poste.*

## 3. Rôle et attribution de la Direction de la Supervision Bancaire.

### La décision N°D/2020/0181/BCRG porte organisation, attributions et fonctionnement de la Direction de la Supervision Bancaire.

La Direction de la Supervision Bancaire (DSB), conformément à la Décision susmentionnée en date 24 avril 2020, a pour attributions : l'élaboration et le suivi de la réglementation relative aux établissements de crédit de la catégorie « Banque » ; l'étude des projets de création d'établissement de crédit de la catégorie « Banque » ; l'organisation des contrôles sur pièces et des missions de contrôle sur place de ces établissements ; la centralisation des rapports de contrôle sur pièces et sur place et la transmission au Gouverneur de la Banque des synthèses de ces rapports ;

la tenue du secrétariat du Comité des Agréments de la catégorie « Banque et Établissements Financiers ».

La Direction de la Supervision Bancaire est structurée en trois services : le Service Surveillance Permanente, le Service Réglementation et Études et le Service Inspection.

Le Service Surveillance Permanente a pour attributions : le dépouillement et le contrôle des états réglementaires périodiques ; le traitement des rapports et questionnaires reçus dans le cadre de la mise en application de l'instruction sur le

contrôle interne ; la mise à jour permanente de la notation interne des banques ; la réalisation des tests de résistance des banques lorsque les moyens techniques le permettront ; le suivi de toutes les obligations réglementaires des assujettis ; l'établissement des notes périodiques destinés au Gouvernement de la Banque Centrale ; la préparation de l'audit des dirigeants des établissements de crédit dans le cadre de rencontres périodiques, en rapport avec le Service Études et Réglementation ; le traitement des rapports de mission ; la préparation des éléments de procédures concernant les mises en garde ou les injonctions à adresser aux établissements de crédit, en rapport avec le Service Études et Réglementation ; la tenue de dossier de suivi réglementaire sur chaque établissement et la rédaction des courriers destinés aux établissements

Le Service Réglementation et Études a pour attributions : l'instruction des agréments des banques, des établissements financiers, des dirigeants et des commissaires aux comptes ; la préparation, en rapport avec les autres services, des réunions du Comité des Agréments de la catégorie « Banque et Établissement Financier » ; le suivi des dispositions du Code de déontologie applicable aux Membres du Comité des Agréments ; la réalisation des publications obligatoires au Journal Officiel de la République de Guinée incombant à la BCRG ; la mise à jour permanente du site Web

dédié à la supervision bancaire comme correspondant dédié ; la mise à jour permanente de la liste des établissements agréés ; la tenue et la mise à jour permanente des dossiers juridiques des banques et des établissements financiers, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ; la revue, sous l'angle juridique, des lettres de suite aux rapports de contrôle sir place, des lettres de mise en garde ou d'injonction adressées aux établissements ; le suivi des problèmes liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme ; l'ouverture et le suivi des procédures de sanctions engagées à l'encontre des établissements ; le suivi des 50 plus gros engagements du secteur bancaire ; l'auto-évaluation régulière du dispositif légal et réglementaire par rapport aux évolutions de la doctrine en matière de régulation et de supervision en vue de son adaptation ; la préparation des textes réglementaires, notamment des décisions du Comité des Agréments et des instructions du Gouverneur de la BCRG ; la conception des procédures en application de la réglementation ; la prise en charge des projets comptables et réglementaires ; la rédaction du rapport annuel sur la supervision bancaire ; la tenue du secrétariat du Comité des Agréments de la catégorie « Banque » ; le traitement des litiges et différends entre les établissements, leur clientèle ou les tiers ; la réalisation de tous travaux d'étude générale demandés par le Gouvernement de la BCRG ou par la Direction Générale sur

les banques et les établissements financiers ; la réalisation des études transversales comptables et financières et la production des rapports périodiques de la Direction.

Le Service Inspection a pour attributions de : réaliser des enquêtes sur place dans les banques et établissements financiers pour vérifier entre autres la conformité des informations comptables et financières adressées à la Banque Centrale, vérifier le respect des dispositions légales et réglementaires et apprécier la qualité de la gestion des établissements de crédit ; faire des propositions de missions d'inspection sur la base des analyses effectuées sur les travaux des deux autres services ou d'autres départements de la Banque Centrale ; produire les rapports de mission dans les délais impartis et après discussion des principales conclusions avec les dirigeants de l'établissement inspecté ; définir une cartographie des zones de fragilité de la banque au terme des différentes missions réalisées, en rapport avec le Service Réglementation et Études ; produire des notes ponctuelles sur tout événement significatif appelant une décision rapide des Autorités de la Banque Centrale et transmettre la note aux services de la DSB ; suivre les relations avec les auditeurs externes et les commissaires aux comptes des établissements supervisés ; produire des rapports périodiques sur les activités du Service Inspection ; planifier, avec l'appui du Service Surveillance Permanente, des

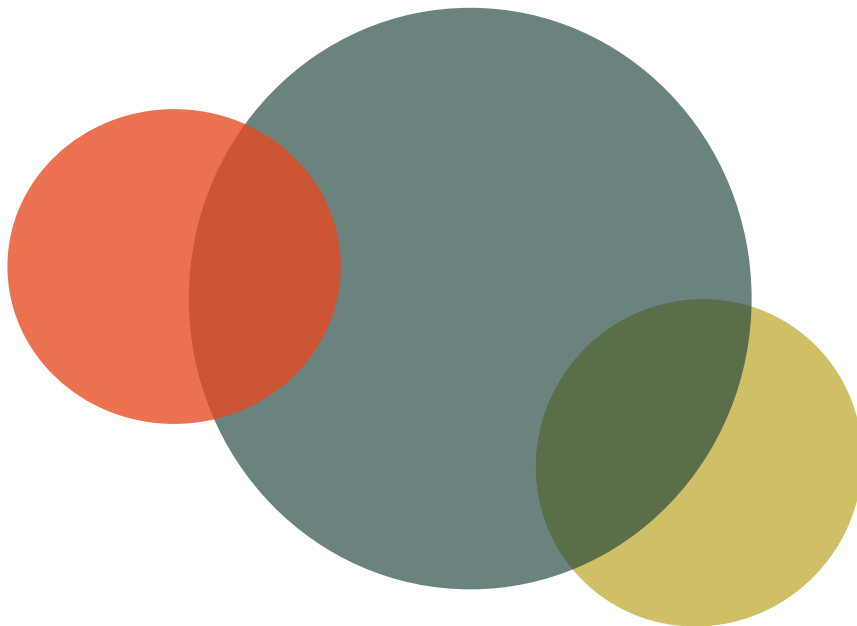
missions d'inspection à réaliser sur une année ; procéder à une revue périodique des procédures de contrôle sur place et élaborer et tenir à jour le tableau de bord des activités du Service.



#### **IV- EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR BANCAIRE**

En plus des décisions du Comité des Agréments, la BCRG a, au cours de l'année 2023, pris trois (3) nouvelles instructions portant sur :

- Instruction N°109/DGSIF/DSB du 11 janvier 2023, portant modalités d'applications par les Institutions Financières de la Loi relative à la Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme en République de Guinée ;
- Instruction N°110/ DGSIF/DSB du 11 janvier 2023 portant sur les règles de surveillance de virements électroniques en République de Guinée ;
- Instruction N°111/DGSIF/DSB du 11 janvier 2023 fixant le seuil pour la surveillance particulière de certaines opérations ;



## V-PAYSAGE DU SECTEUR BANCAIRE GUINEEN

### Le paysage bancaire guinéen continue de s'agrandir et se diversifier

A fin 2023, le secteur bancaire Guinéen compte vingt-deux (22) établissements de crédit dont vingt (20) banques, une (1) institution financière spécialisée et un (1) établissement Financier. Ainsi, aucune variation a été constatée entre 2022 et 2023 en terme du nombre d'établissement. La liste des établissements de crédit agréés se trouve à l'annexe 2.

Le secteur entretient un réseau de 216 agences et 223 distributeurs automatiques de billets contre respectivement 205 et 218 à fin 2022, soit onze (11) nouvelles agences et cinq (5) nouveaux distributeurs automatiques.

Au 31 décembre 2023, le secteur bancaire dispose de 1 243 770 dont (1 019 497 Particuliers et 109 723 Entreprises) contre 988 906 clients en 2022, soit une augmentation du nombre de 254 864 clients pour un effectif total de 2 686 Agents et Cadres contre 2 912 en 2022. Soit une diminution de 226 personnes.

La position de place bancaire se présente comme suit au 31 décembre 2023.

**Tableau 1 : Position de place bancaire au 31 décembre 2023**

Banques	Clients	Entreprises	Particuliers	Agences	DAB	Effectifs
AFRILAND	39 066	7 179	23 651	11	7	87
BCI	10 396	2 665	7 694	8	-	69
BDG						
VISTAGUI	88 804	10 842	77 962	30	47	309
BIG	50 634	7 177	43 457	17	16	125
BNG	3 938	1 154	2 780	6	-	47
BPMG	31 534	1 891	29 643	9	-	92
BSIC	70 185	4 362	65 823	15	10	142
ECOBANK	244 699	10 707	128 033	20	45	445
FBNBANK	49 188	3 479	45 709	9	10	152
VISTA	74 088	10 825	63 263	17	-	282
NSIA	15 299	1 948	13 351	7	-	85
ORABANK	87 012	12 521	74 491	18	19	198
SGBG	104 050	3 767	100 283	24	56	296
SKYBANK	42 220	13 400	28 820	9	-	47
UBA	316 572	14 200	302 059	8	13	128
ACCESS	5 558	1 722	3 836	2	-	53
CORIS	8 738	916	7 822	2	-	38
ALG	520	522	9	1	-	22
BNIG	189	187	2			15
DIAMA	859	214	640	2	-	24
SFCI	221	52	169	1	-	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 770</b>	<b>109 723</b>	<b>1 019 497</b>	<b>216</b>	<b>223</b>	<b>2 686</b>

### Les « banques moyennes » prennent des parts de marché importantes

Le secteur bancaire guinéen est dominé par trois banques appelées « grandes banques » qui concentrent 44,53% des parts de marché en termes de total bilan, 46,22% en termes de total dépôts et 47,53% en termes de total crédits. ECOBANK est la première banque en

termes de total bilan (18,05%) et de total dépôts (18,99%), tandis que la Société Générale Guinée occupe la première place en termes de total crédits (18,53%).

Les « banques moyennes » (ORABANK, UBA, Vista Bank et BSIC) représentent 27,94% du total bilan ; 27,98% du total dépôts et 24,07% du total crédits.

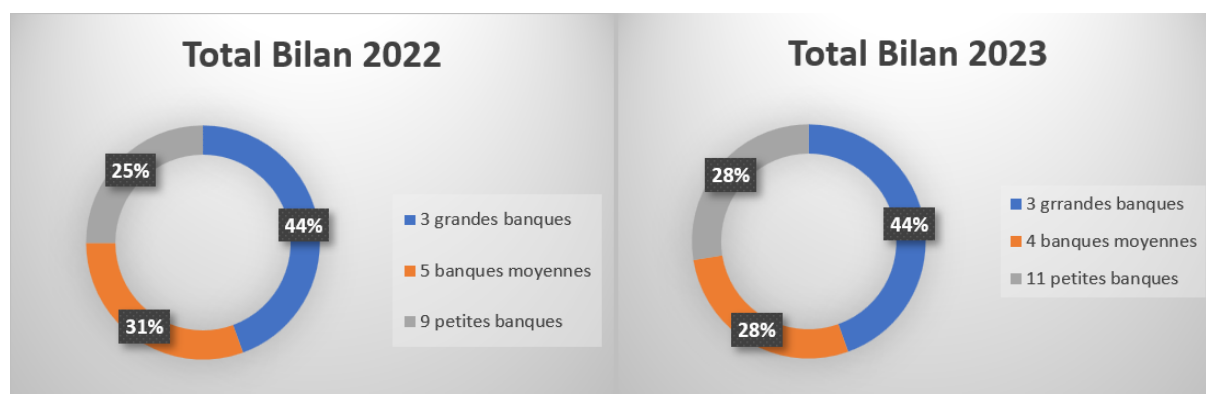
Les « petites banques » (SKYE BANK, BCI, BNG, NSIA BANQUE, FBNBANK, BPMG, BIG et ACCESS) représentent 27,54% du total bilan ; 25,80% du total dépôts et 28,40% du total crédits.

Toutefois, les autres banques (BDG, DIAMA, SFCI, et CORIS), leurs états n'ont pas été tenus compte dans la consolidation au 31 décembre 2023.

**Tableau 2 : Répartition des parts de marché**

	déc-21	déc-22	juin-23	déc-23
	<b>3 grandes banques</b>		<b>3 grandes banques</b>	
Total bilan	49,0%	44,4%	45,9%	44,53%
Dépôts	50,8%	45,5%	45,9%	46,22%
Crédits	48,4%	48,6%	48,9%	47,53%
	<b>5 banques moyennes</b>		<b>4 banques moyennes</b>	
Total bilan	31,3%	30,5%	25,3%	27,94%
Dépôts	31,9%	32,1%	25,3%	27,98%
Crédits	29,0%	26,3%	23,3%	24,07%
	<b>9 petites banques</b>		<b>11 petites banques</b>	
Total bilan	19,7%	25,1%	28,8%	27,54%
Dépôts	17,3%	22,4%	27,9%	25,80%
Crédits	22,6%	25,1%	27,8%	28,40%

**Graphique 1 : Evolution des parts de marché**



## VI-SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. Evolution des postes de bilan.

#### Le total bilan du secteur en progression

Au cours de la période sous revue, le total bilan du secteur bancaire a augmenté de GNF 3 332 milliards, soit 7,0%, passant de GNF 47 941 milliards à fin 2022 à GNF 51 273 milliards à fin 2023.

#### a. Actif du bilan

##### ➤ Evolution des emplois

La hausse du bilan a permis de conforter les emplois hors trésorerie de GNF 4 185 milliards (20,2%). Cependant, il est à constater qu'il y a eu une légère baisse des emplois de la trésorerie de GNF 853 milliards, soit 3,1%.

La hausse des emplois hors trésorerie s'explique par l'accroissement des actifs immobilisés (+GNF 1 803 milliards), des concours à l'économie (+GNF 1 544 milliards) et les autres emplois à court terme de (+GNF 837 milliards).

Toutefois, la légère baisse des emplois de trésorerie est causée par une variation négative des encaisses des comptes à la BCRG de GNF 512 milliards et des dépôts auprès des correspondants étrangers de GNF 1 101 milliards.

**Tableau 3 : Evolution des emplois (en milliards de GNF)**

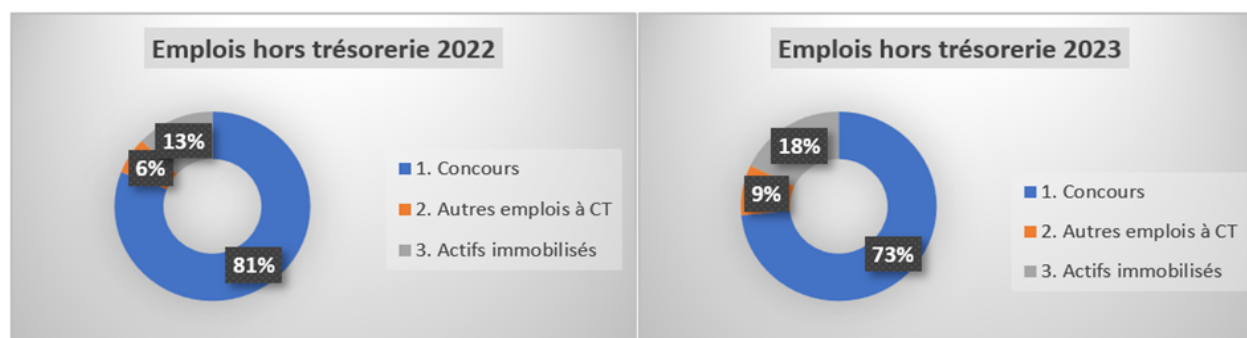
Rubriques	2022	2023	Variation	%	Poids
<b>I. EMPLOIS HORS TRESORERIE</b>	<b>20 679 628 326</b>	<b>24 864 953 621</b>	<b>4 185 325 295</b>	<b>20,2%</b>	<b>48,5%</b>
1. Concours	16 729 664 444	18 274 184 609	1 544 520 166	9,2%	73,5%
. Clientèle	15 755 217 397	17 126 778 286	1 371 560 890	8,7%	93,7%
. Secteur public	974 447 047	1 147 406 323	172 959 276	17,7%	6,3%
. Créances IDC nettes	760 944 863	808 301 723	47 356 860	6,2%	4,4%
2. Autres emplois à CT	<b>1 298 762 326</b>	<b>2 135 846 794</b>	<b>837 084 468</b>	<b>64,5%</b>	<b>8,6%</b>
. Débiteurs divers	462 489 167	677 903 855	215 414 688	46,6%	31,7%
. Valeurs à l'encaissement	184 245 720	123 988 753	- 60 256 967	-32,7%	5,8%
. Succursales et Agences	41 251 155	8 635 849	- 32 615 306	-79,1%	0,4%
. Comptes de régularisation	610 776 285	1 325 318 337	714 542 052	117,0%	62,1%
. Titres de placement	1 249 137 395	-	- 1 249 137 395	-100,0%	0,0%
3. Actifs immobilisés	<b>2 651 201 556</b>	<b>4 454 922 218</b>	<b>1 803 720 662</b>	<b>68,0%</b>	<b>17,9%</b>
. Immobilisations	1 347 811 157	1 445 701 957	97 890 801	7,3%	32,5%
. Participations	1 303 390 399	3 009 220 261	1 705 829 861	130,9%	67,5%
. Actionnaires	-	-	-	-	0,0%
<b>II. EMPLOIS DE TRESORERIE</b>	<b>27 261 558 813</b>	<b>26 408 869 117</b>	<b>- 852 689 696</b>	<b>-3,1%</b>	<b>51,5%</b>
1. Caisse et Banque centrale	<b>8 736 330 079</b>	<b>8 492 894 705</b>	<b>- 243 435 373</b>	<b>-2,8%</b>	<b>32,2%</b>
. Caisse	1 497 846 026	1 357 761 988	- 140 084 039	-9,4%	
. Comptes à la BCRG	5 746 930 197	5 234 811 436	- 512 118 762	-8,9%	
. Prêts au marché monétaire	1 491 553 855	1 900 321 282	408 767 427	27,4%	
2. Banques et Institutions locales	<b>990 895 289</b>	<b>967 704 002</b>	<b>- 23 191 287</b>	<b>-2,3%</b>	<b>3,7%</b>
3. Correspondants étrangers	8 414 550 174	7 313 082 845	- 1 101 467 330	-13,1%	27,7%
4. Bons du trésor	8 890 374 040	9 158 555 000	268 180 960	3,0%	34,7%
5. Titres de régulation monétaire	229 409 232	476 632 565	247 223 333	107,8%	1,8%
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>47 941 187 139</b>	<b>51 273 822 738</b>	<b>3 332 635 599</b>	<b>7,0%</b>	<b>100,0%</b>

## ➤ Analyse des éléments de l'actif

### • Les emplois hors trésorerie

Les emplois hors trésorerie, représentant 48,5% des emplois du secteur bancaire, se chiffrent à GNF 24 864 milliards à fin 2023 contre GNF 20 680 milliards en 2022, soit une variation positive de 20,2%. Ils sont constitués par les concours à l'économie (73,5%), les actifs immobilisés (17,9%) et les autres emplois à court terme (8,6%).

**Graphique 2 : évolution de la répartition des emplois hors trésorerie**



### • Les autres emplois à court terme

Les autres emplois à court terme se chiffrent à GNF 2 135 milliards à fin 2023 contre GNF 1 298 milliards à fin 2022, soit une hausse de GNF 837 milliards (64,5%). Ils sont essentiellement constitués par les « Comptes de régularisation » (62%), les « Débiteurs divers » (31,7%) et les « Valeurs à l'encaissement » (5,8%).

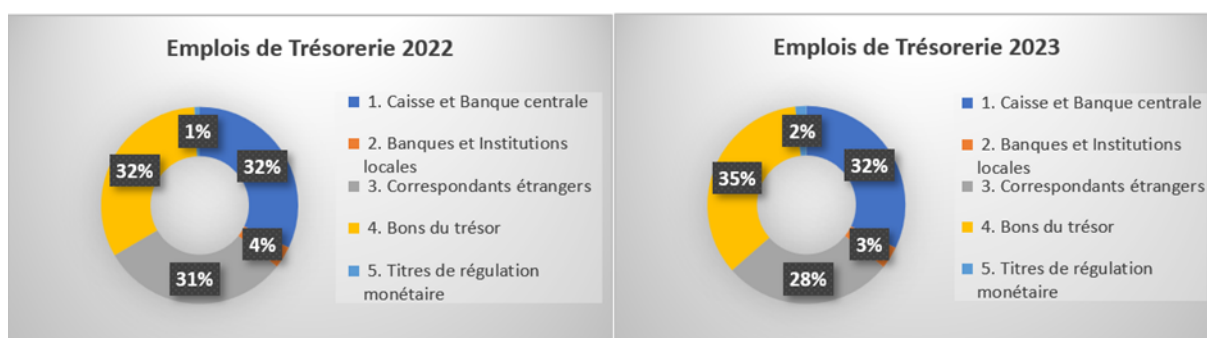
### • Les actifs immobilisés

Les actifs immobilisés s'élèvent à GNF 4 454 milliards à fin 2023 contre GNF 2 651 milliards à fin 2022, soit une hausse de GNF 1 803 milliards (68%). Ils sont constitués par les « Immobilisations » (32,5%) et les « Titres de Participations » (67,5%).

## ➤ Les emplois de trésorerie

Les emplois de trésorerie se chiffrent à GNF 26 408 milliards à fin 2023 contre GNF 27 261 milliards à fin 2022, soit une baisse de GNF 852 milliards (3,10%). Ils sont constitués par les souscriptions en BDT pour un montant de GNF 9 158 milliards (34,70%), en hausse de 3,0% ; les encaisses et dépôts auprès de la BCRG pour un montant de GNF 8 492 milliards (32,2%), en baisse de 2,8% ; les dépôts auprès des Correspondants étrangers pour un montant de GNF 7 313 milliards (27,7%), en baisse de 13,7% ; les dépôts auprès des Banques et Institutions locales pour un montant de GNF 967 milliards (3,7%), en baisse de 2,3%.

### Graphique 3 : Evolution de la répartition des emplois de trésorerie



#### b. Passif du bilan

Tableau 4 : Evolution des ressources du secteur bancaire

Eléments	2022	2023	Variation	%	Poids
<b>I. RESSOURCES HORS TRESORERIE</b>	<b>46 708 293 061</b>	<b>48 064 058 364</b>	<b>1 355 765 303</b>	<b>2,9%</b>	<b>93,7%</b>
1. Dépôts	38 611 068 487	38 161 650 671	- 449 417 816	-1,2%	79,4%
- Clientèle privée	36 369 761 610	36 362 367 565	- 7 394 045	0,0%	95,3%
- Secteur Public	2 241 306 877	1 799 283 106	- 442 023 771	-19,7%	4,7%
2. Autres Ressources à CT	3 378 846 072	4 390 675 766	1 011 829 695	29,9%	9,1%
. Créiteurs divers	<b>623 766 984</b>	<b>1 108 109 343</b>	<b>484 342 359</b>	<b>77,6%</b>	<b>25,2%</b>
. Valeurs à l'encaissement	175 918 913	125 765 320	- 50 153 593	-28,5%	2,9%
. Succursales et Agences	11 382 132	2 929 734	- 14 311 867	-125,7%	-0,1%
. Comptes de régularisation	1 453 497 191	1 749 631 068	296 133 877	20,4%	39,8%
. Opérations dut titres	10 593 333	-	- 10 593 333	-100,0%	0,0%
. Résultat (+ ou -)	1 103 687 518	1 410 099 769	306 412 251	27,8%	32,1%
3. Fonds propres	<b>4 718 378 503</b>	<b>5 511 731 926</b>	<b>793 353 423</b>	<b>16,8%</b>	<b>11,5%</b>
. Capital	2 711 931 709	3 198 502 049	486 570 340	17,9%	
. Réserves	1 417 032 214	1 694 110 578	277 078 363	19,6%	
. Provisions	197 557 583	307 463 037	109 905 455	55,6%	
. Emprunts participatifs	224 053 537	56 494 298	- 167 559 239	-74,8%	
. Prime d'émission d'action	2 942	2 942	-	0,0%	
. Report à nouveau (+ ou -)	167 800 519	255 159 023	87 358 504	52,1%	
<b>II. RESSOURCES DE TRESORERIE</b>	<b>1 237 826 817</b>	<b>3 214 681 770</b>	<b>1 976 854 954</b>	<b>159,7%</b>	<b>6,3%</b>
1. BCRG	<b>639 631 102</b>	<b>1 939 375 783</b>	<b>1 299 744 681</b>	<b>203,2%</b>	<b>60,3%</b>
. Comptes ordinaires	10 000 000	5 000 000	- 5 000 000		
. Emprunt au marché monétaire	89 200 335	741 470 000	652 269 665	731,2%	
. Réescompte	-	-	-		
. Pensions	-	835 482 292	835 482 292		
. Emprunts à terme	-	357 423 491	357 423 491		
2. Banques et Institutions locales	204 305 789	187 999 702	- 16 306 087	-8,0%	5,8%
3. Correspondants étrangers	393 889 925	1 087 306 286	693 416 360	176,0%	33,8%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>47 941 187 139</b>	<b>51 278 740 134</b>	<b>3 337 552 995</b>	<b>7,0%</b>	<b>100,0%</b>

#### ➤ Evolution des ressources

La hausse du passif s'explique principalement par l'augmentation de GNF 1 355 milliards (3,00%) des ressources hors trésorerie, notamment les dépôts de la clientèle, en baisse de GNF 449 milliards (1,16%), les autres ressources à court terme, en augmentation de GNF 1 011 milliards (30,00%) et les fonds propres qui ont progressé de GNF 793 milliards (16,81%).

Au même moment, les ressources de trésorerie ont aussi augmenté de GNF 1 976 milliards (159,70%) suite à une augmentation de l'emprunt au marché monétaire de GNF 652 milliards et une prise de pension de GNF 835 milliards.

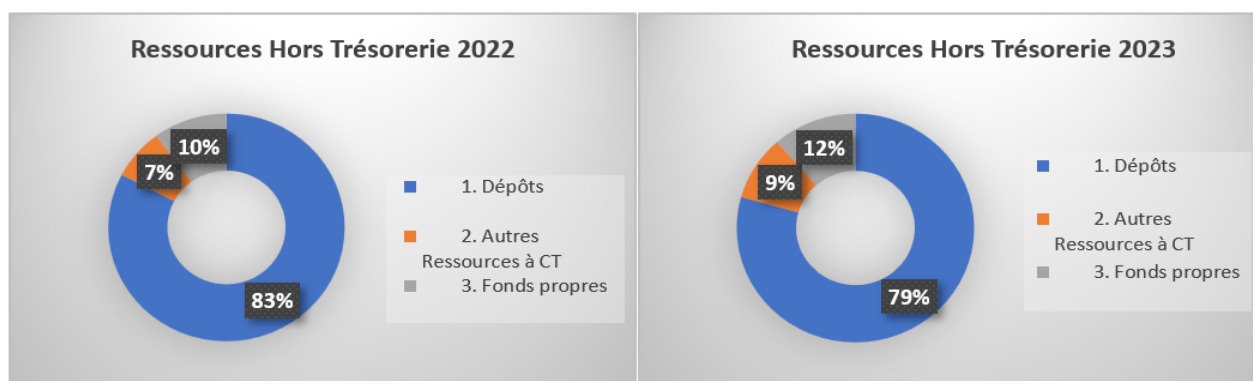
## ➤ Analyse des éléments du passif

Les ressources du secteur bancaire guinéen sont constituées à hauteur de 93,7% de ressources hors trésorerie et 6,3% de ressources de trésorerie.

### • Les ressources hors trésorerie

Les ressources hors trésorerie se chiffrent à GNF 48 064 milliards à fin 2023 contre GNF 46 708 milliards à fin 2022, soit une augmentation de GNF 1 355 milliards (3,00%). Elles sont constituées par les dépôts de la clientèle (79,40%), les fonds propres (11,47%) et les autres ressources à court terme (9,14%).

**Tableau 4 : évolution de la répartition des ressources hors trésorerie**



## Les dépôts de la clientèle

### Une légère baisse des dépôts à vue

Les dépôts de la clientèle s'élevaient à GNF 38 161 milliards à fin 2023 contre GNF 38 611 milliards à fin 2022, soit une baisse de GNF 449 milliards (1,16%). Ils sont constitués à hauteur de 79,40% (GNF 38 161 milliards) par les dépôts de la clientèle privée, notamment les comptes ordinaires pour un montant de GNF 20 811 milliards (54,53%), les comptes sur livrets pour un montant de GNF 7 038 milliards (18,44%), les comptes de dépôts à terme (> = à 3 mois) pour un montant de GNF 5 152 milliards (13,50%), les comptes de dépôts d'importation GNF 1 884 milliards et les autres sommes dues à la clientèle pour un montant de GNF 1 379 milliards (3,61%). Les dépôts du secteur public d'un montant de GNF 1 779 milliards, représentent 4,66%.

### Les fonds propres

Les fonds propres s'élevaient à GNF 5 511 milliards à fin 2023 contre GNF 4 718 milliards à fin 2022, soit une augmentation de GNF 793 milliards (16,81%). Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de GNF 486 milliards (17,94%) du capital social, de GNF 277 milliards (19,55%) pour les réserves et de GNF 87 milliards de report à nouveau. Au même moment on note une baisse de GNF 167 milliards des « emprunts participatifs », en raison de la mesure d'augmentation du capital social des banques à partir de l'exercice 2021 exigée par l'autorité de la supervision (BCRG).

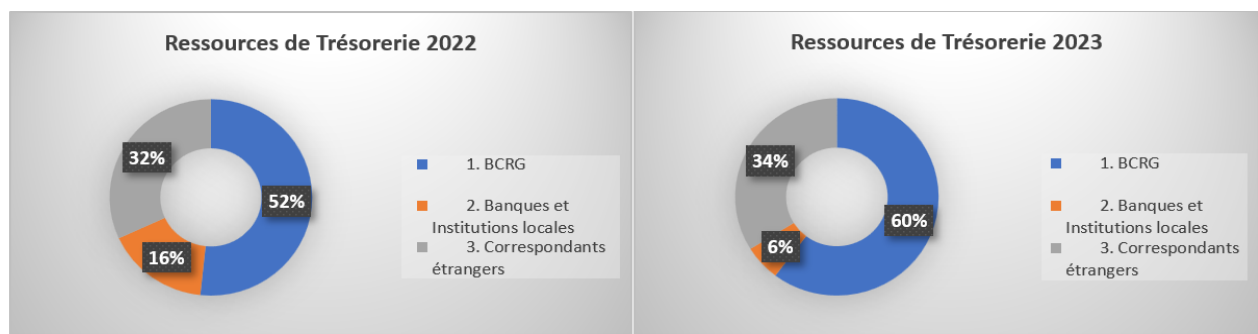
- **Les autres ressources à court terme**

Les autres ressources à court terme se chiffrent à GNF 4 390 milliards à fin 2023 contre GNF 3 378 milliards à fin 2022, soit une hausse de 30% (GNF 1 011 milliards). Elles sont essentiellement constituées par les « Comptes de régularisation » (40%), le « Résultat intermédiaire » (32,00%) et les « Créiteurs divers » (25,00).

- **Les ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie sont passées de 1 238 milliards à fin 2022 à GNF 3 214 milliards à fin 2023, soit une hausse de GNF 1 976 milliards (160%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'apparition de GNF 835 milliards de prise de pension et de GNF 357 milliards dans la rubrique emprunts à terme auprès de la BCRG en 2023 d'une part et une augmentation de GNF 652 milliards d'emprunt auprès du marché monétaire d'autre part.

**Graphique 5 : Répartition des ressources de trésorerie**



## 2. Analyse des éléments de hors bilan

Le hors bilan du secteur bancaire a augmenté de GNF 5 165 milliards (19,3%), passant de GNF 26 787 milliards en 2022 à GNF 31 952 milliards en 2023. Cette augmentation résulte principalement de la hausse de GNF 4 748 milliards des engagements par signature reçus d'institutions et autres, et de GNF 1 508 milliards de contre garanties reçus des crédits de consortiaux.

## 3. Rentabilité des banques

### Les banques guinéennes restent très rentables

A fin 2023, le résultat net cumulé du secteur bancaire est bénéficiaire de GNF 1 370 milliards contre GNF 1 080 milliards à fin 2022, soit une hausse de GNF 290 milliards (27%).

Le Produit Net Bancaire (PNB) réalisé à fin 2023 est de GNF 4 967 milliards contre GNF 4 023 milliards à fin 2022, soit une augmentation de GNF 943 milliards (23,45%). Cette hausse est due principalement à l'accroissement de GNF 262 milliards (17,18%) sur les produits des opérations avec la clientèle, de GNF 381 milliards (27,56%) sur les

opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que de GNF 64 milliards (23,35%) sur les reprises d'amortissements et de provisions.

Au même moment les « couts des ressources » ont augmenté de GNF 158 milliards soit (27,56%), les commissions ont accru de GNF 669 milliards soit 23,31% et les autres charges d'exploitation de GNF 405 milliards soit 62,76%.

Les frais généraux ont augmenté de GNF 231 milliards (12,8%), soit un accroissement moins proportionnel à celui du PNB, en raison de la baisse des effectifs et de certaines restrictions d'activités.

Le coût du risque a augmenté de 211% (GNF 179 milliards) en raison des exemptions temporaires de provisionnement des créances en souffrance.

A préciser que sur les dix-neuf banques en activité une seule banque a enregistré une perte au titre de l'exercice 2023 pour un montant cumulé de GNF 1 milliards.

**Tableau 5 : Evolution du compte de résultat du secteur (en milliards de GNF)**

	2022	2023	Variation	%
produit net clientèle	1 055	1 250	195	16%
Produit net de trésorerie int.	1 285	1 578	294	19%
Produit net sur Commission	1 023	1 448	426	29%
Autres Produits Nets	385	350	- 35	-10%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>4 023</b>	<b>4 967</b>	<b>944</b>	<b>19%</b>
Total Frais Généraux	2 795	3 166	371	12%
Coefficient net d'Exploitation	69%	64%	- 0	-9%
Résultat d'Exploitation	1 557	1 877	320	17%
Résultat Exceptionnel	5	34	29	85%
Impôt sur le résultat	482	541	59	11%
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>1 080</b>	<b>1 370</b>	<b>290</b>	<b>21%</b>
ROE	23%	25%	2%	2%
ROA	2%	3%	1%	3%

#### 4. Qualité du portefeuille crédit

A fin 2023, le taux moyen de dégradation du portefeuille client (NPL) du secteur est de 10,70% contre 9,70% en 2022, soit une légère augmentation de 3,87%. Cinq (5) banques ont un taux de dégradation du portefeuille supérieur à la moyenne du secteur qui est de 10,07%.

Le taux moyen de provisionnement est de 66,54% au 31 décembre 2023 contre 52,73% à fin 2022, soit une variation positive de 14%. Le taux de dégradation le plus élevé par banque ressort à 32,23% et le taux de provisionnement le plus élevé est de 100%. Au même moment le taux de dégradation le plus bas est de 0,16% et le taux de provisionnement le plus faible est à 20,61%.

Cette dégradation de la qualité du portefeuille crédit est liée à la prise en compte de la nouvelle instruction sur la comptabilisation et le provisionnement des créances en souffrance ainsi qu'aux impacts de la guerre Russo-Ukrainienne.

**Tableau 6 : Evolution des indicateurs de qualité du portefeuille crédit**

	2022	2023	Variation	%
1. Crédits à la clientèle	14 994	16 318	1 324	9%
4. Créances Douteuses et Contentieuses nets	761	611	-	-20%
5. Provisions Créances Douteuses et Contentieuses	849	1 216	367	43%
6. Créances Douteuses et Contentieuses brutes	1 610	1 828	218	14%
<b>7. Total crédits bruts (1+2+3+4+5)</b>	<b>16 604</b>	<b>18 146</b>	<b>1 542</b>	<b>9%</b>
Taux de dégradation (6/7)	9,7%	10,1%	0,4%	-
Taux de provisionnement (5/6)	53%	67%	13,8%	-

## SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En 2023, la DSB a continué à exercer sa mission de surveillance des établissements de crédits conformément à ses attributions définies par décision N°D/2021/0181/BCRG du 30 avril 2021 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction de la Supervision Bancaire.

### 1. Contrôle sur pièces

La surveillance permanente des banques a permis de relever des manquements au respect de la réglementation prudentielle bancaire dont la situation à fin 2023 est la suivante :

#### - Capital social

Trois (3) banques sont en infraction par rapport au respect du capital social minimum réglementaire de GNF 170 milliards. A rappeler que suivant la Décision N°D/2022/014/CAM du 07 juillet 2022, le montant de capital social minimum des banques a été relevé à GNF 200 milliards, et qu'en application de L'Instruction N°096/DGSIF/DSB du 16 juillet 2022 le capital social minimum de toutes les banques en activité devrait être au minimum égal à GNF 170 milliards à compter du 30 juin 2023.

#### - Représentation du capital minimum

Deux (2) parmi les trois (3) banques sont en infraction sur les fonds propres nets. Cependant une nouvelle instruction relative à la composition des fonds propres nets des établissements de crédits en conformité avec les normes Bâloises a été prise en novembre 2022

#### - Ratio de solvabilité

Une seule banque est en infraction sur le ratio de solvabilité dont la norme minimale est de 10%. Il est à noter qu'une nouvelle instruction relative au calcul des exigences en des fonds propres nets des établissements de crédits en conformité avec Bâle a été prise en

novembre 2022. Cette instruction prend désormais en charge en plus du risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

### - Ratio de liquidité

La norme minimale du coefficient de liquidité tant en GNF, qu'en devises et en toutes monnaies (globale) est de 100%. A ce niveau deux (2) banques sont en infraction sur le ratio de liquidité globale et de GNF, deux (2) banques sont en infraction sur le ratio de liquidité en devise et une (1) seule banque est en infraction sur tous les ratios de liquidité, en GNF, en devises et en globale.

### - Division et concentration des risques

Toutes les banques respectent la norme de concentration des risques. Par contre, onze (11) banques sont en infraction par rapport à la norme de division des risques sur un ensemble de 24 dossiers dont certains bénéficient de dérogations de la Banque Centrale.

### - Coefficient de transformation de plus de cinq ans

Aucune banque n'est en infraction par rapport au coefficient minimal de transformation de plus de cinq ans de 60%.

### - Limitation des risques de change

Deux banques sont en infraction par rapport aux positions de change globale et en dollar et une (1) seul est en infraction sur toutes les positions de change en euro (EUR), en dollar (USD) et en globale.

Au total, les infractions relevées à fin 2023 portent sur six (6) ratios prudentiels (capital social minimum, fonds propres nets, liquidité en GNF, liquidité en devises, liquidité globale et division des risques), et concernent douze (12) établissements, dont une seule banque est en infraction sur cinq (5) ratios (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 7 : Evolution du respect des règles et normes prudentielles**

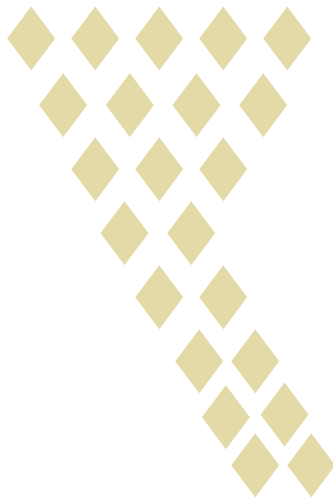
N°	Ratios prudentiels	2017	2018	2019	2021	2022	2023
<b>1</b>	<b>Capital social</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
2	Représentation capital minimum	4	3	2	1	1	2
3	Solvabilité	0	1	1	0	0	1
4	Division des risques	11	9	13	9	12	11
5	Concentration des risques	0	0	0	0	0	0
6	Concours aux apparentés	-	-	-	-	-	-
7	Liquidité globale	3	4	2	4	2	3
8	Liquidité en GNF	2	2	3	4	3	3
9	Liquidité en devises	8	9	8	5	2	3
10	Coefficient de transformation	0	2	4	0	0	0
11	Position de change globale	3	6	5	0	0	3
12	Position de change en dollar	3	6	4	2	0	3
13	Position de change en euro	3	5	3	3	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>33</b>

#### 4. Contrôle sur place

Au cours de l'année sous revue, trois (3) missions ont été réalisées par le Service Inspection. Il s'agit notamment de :

- La mission portant vérification des conditions de la migration de VISTA-GUI à l'application T24.
- La mission conjointe Commission Bancaire de l'UMOA et Service Inspection à l'ORABANK portant évaluation de la gouvernance, de la stratégie du plan d'affaire, du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques ainsi que la situation comptable et prudentielle.
- La mission transversale réalisée à la BCI, UBA, BSIC, BPMG, ORABANK, ECOBANK, SGG et VISTABANK, portant évaluation de la division et concentration des risques.

La conclusion de ces Missions d'Inspection ont abouti à des recommandations formulées aux banques contrôlées à travers les lettres de suite adressées aux Présidents des Conseils d'Administration les invitant à tenir des Conseils d'Administration sur les modalités de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'inspection.



## VII-MESURES ADMINISTRATIVES

### 1. Agréments délivrés

#### Décisions d'agrément des établissements de crédit

##### 66<sup>ème</sup> CAM du 03 Février 2023

- Fond de Garantie de Prêts aux Entreprises (FGPE) agréée suivant Décision N°D (2023/042/CAM du 03 février 2023 ;

##### 67<sup>ème</sup> CAM du 14 avril 2023

- Rejet de renouvellement d'agrément du DGA de NSIA suivant Décision N°D/2023/043/CAM du 26 avril 2023 ;

##### 69<sup>ème</sup> CAM du 19 Mai 2023

- Par décision N°D/2023/046/CAM du 19 Mai 2023, le Comité autorise le changement de dénomination sociale de FBNBank en First Bank Guinée (FBG), conformément aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12Août 2013 portant Réglementation Bancaire en République de Guinée.

#### Décisions d'agrément des dirigeants :

##### 67<sup>ème</sup> CAM du 14 avril 2023

- Rejet de renouvellement d'agrément du DGA de NSIA suivant Décision N°D/2023/043/CAM du 26 avril 2023 ;
- Rejet de renouvellement d'agrément du DGA de Ecobank suivant Décision N°D/2023/044/CAM du 26 avril 2023 ;
- Agrément DG SKYE BANK par Décision N°D/2023/045/CAM du 26 avril 2023 ;
- Rejet Agrément DGA SKYE BANK par Décision N°D/2023/046/CAM du 26 avril 2023 ;

##### 68<sup>ème</sup> CAM du 10 avril 2023

- Agrément du DG de la SFCI-Bank par Décision N°D/2023/047/CAM du 28 avril 2023 ;
- Rejet Agrément DGA de SFCI-Bank par Décision N°D/2023/048/CAM du 28 avril 2023 ;

##### 69<sup>ème</sup> CAM du 19 Mai 2023

- Par décision N°D/2023/050/CAM du 19 Mai 2023, le Comité a agréé Monsieur Abdoulaye DIALLO en qualité de Directeur Général du Fonds de Garantie aux Prêts aux Entreprises (FGPE SA), à compter du 19 mai 2023 pour une durée de 2 ans, renouvelable.
- Par décision N°D/2023/051/CAM du 19 Mai 2023, le Comité a agréé Monsieur M'Bemba SYLLA en qualité de Directeur Général Adjoint de la BSIC, conformément

aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12Août 2013 portant Réglementation Bancaire en République de Guinée.

- Par décision N°D/2023/052/CAM du 19 Mai 2023, le Comité a agréé Madame Kadiatou Maléa DIALLO en qualité de Directrice Générale Adjointe de la BSIC, conformément aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12Août 2013 portant Réglementation Bancaire en République de Guinée.
- 70<sup>ème</sup> CAM du 04 Octobre 2023
- Par Décision N°D/2023/053/CAM du 04 octobre 2023, le Comité a renouvelé l'agrément de Monsieur Mouhamadou DIAGNE, en qualité de Directeur Général de la BNIG, à compter du 04 octobre 2023.
- Par Décision N°D/2023/054/CAM du 04 octobre 2023, le Comité a agréé Monsieur Moussa II KAMISSOKO, en qualité de Directeur Général de la BNIG, à compter du 04 octobre 2023.
- Par Décision N°D/2023/055/CAM du 04 octobre 2023, le Comité a agréé Monsieur Alpha Ousmane BALDE, en qualité de Directeur Général Adjoint de la BNIG, à compter du 04 octobre 2023.
- 71<sup>ème</sup> CAM du 08 Octobre 2023
- Par Décision **N°D/2023/057/CAM** du 08 novembre 2023, le Comité a renouvelé l'agrément de **Monsieur Kpakpovi Koffi GOEH-AKUE**, en qualité de Directeur Général de la VISTA GUI pour une période de deux (2) ans, à compter du 08 novembre 2023.
- Par Décision **N°D/2023/058/CAM** du 08 novembre 2023, le Comité rejette la demande de réexamen du dossier d'agrément de **Monsieur Alpha Oumar BALDE**, en qualité de Directeur Général Adjoint de la BPMG.

#### **Décisions d'agrément des commissaires aux comptes :**

- 70<sup>ème</sup> CAM du 04 Octobre 2023
- Par Décision N°D/2023/056/CAM du 04 octobre 2023, le Comité a agréé le Cabinet FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE (FFA), en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la BNIG, à compter du 04 octobre 2023.

#### **2. Autorisations préalables**

- Par décision N°D/2023/046/CAM du 19 Mai 2023, le Comité autorise le changement de dénomination sociale de FBNBank en First Bank Guinée (FBG), conformément aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12Août 2013 portant Réglementation Bancaire en République de Guinée.

#### **3. Notifications préalables**

67<sup>ème</sup> CAM du 14 Avril 2023

- Notification de 11 administrateurs de SFCI BANK ;

- Notification d'un administrateur de BSIC ;
- Notification d'un Administrateur de UBA le 28 avril 2023 ;
- Notification de nomination de cinq (05) Administrateurs dont le PCA de la BNIG.

#### 4. Sanctions disciplinaires

En application des dispositions de l'Instruction N°103/DGSIF/DSB/2022 relative aux pénalités de retard dans la transmission des états prudentiels et comptables, la BCRG a fait une sanction pécuniaire à l'encontre des établissements de crédit courant 2023 qui se résume dans le tableau ci-dessous :

Banque	Février	Avril	Total
CORIS BANQUE	-	20 000 000	20 000 000
SGG	-	20 000 000	20 000 000
VISTA-GUI	20 000 000	-	20 000 000
BPMG	-	20 000 000	20 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>80 000 000</b>

### VIII-COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE SUPERVISIONS ETRANGERES

#### 1. Convention de coopération

La Banque Centrale de la République de Guinée n'a signé aucune nouvelle convention de coopération et de partage d'informations courant 2023 avec d'autres Banques Centrales dans le cadre de l'application des principes fondamentaux de Bâle pour une supervision bancaire efficace.

#### 2. Collèges des superviseurs de la ZMAO

#### 3. Collèges des superviseurs des groupes bancaires transfrontalières

Courant l'année 2023, aucune réunion de Collège des Superviseurs des Groupes bancaires transfrontaliers ne s'est tenue en présentiel.

Cependant, la DSB a été invitée à suivre en ligne (visioconférence) des réunions de Collège de Superviseurs de certains groupes bancaires panafricains, notamment pour ORAGROUP (ORABANK), ETI (ECOBANK) et Groupe BCP (BPMG).

Ces réunions ont permis à la BCRG, en qualité de « superviseur host », de présenter la situation d'ensemble des filiales guinéennes.

Aussi, les échanges entre superviseurs ont servi à mieux appréhender le profil de risque des groupes, identifier les principales vulnérabilités et formuler des recommandations allant dans le sens de la correction des anomalies relevées.

#### 4. Activités du GIABA

En 2023, le GIABA a poursuivi ses activités avec une participation active de la BCRG, notamment les réunions plénières de la Commission Technique du GIABA et l'évaluation mutuelle de la Guinée.

En particulier, les évaluations ont permis aux inspecteurs concernés de renforcer leurs capacités en matière de connaissance des principales recommandations du GAFI et, conséquemment, d'améliorer leur expertise en matière d'analyse sur pièces et sur place du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des établissements financiers.

## **IX-PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024**

1. Poursuivre les travaux sur la révision de la Loi bancaire avec l'appui du département Legal du FMI.
2. Démarrer les travaux sur la mise en place d'un cadre affectif de gestion des crises bancaires.
3. Réviser les Instructions relatives aux Grands Risques et aux Apparentés afin de les adapter aux meilleures pratiques.
4. Réviser les Instructions sur le Contrôle Interne et sur la Surveillance des Risques de les adapter aux meilleures pratiques.
5. Poursuivre l'étude d'impact sur l'Instructions portant sur la LCR de Bâle III (Ratio de Liquidité à court Terme appelé aussi Liquidity Coverage Ratio).
6. Élaborer et renforcer des outils et procédures internes d'intervention précoce pour lequel la rédaction d'une procédure est prévu après l'adoption de la nouvelle Loi Bancaire.
7. Entamer les premiers travaux sur la revue du système de notations du profil de risque des Banques et à la revue du cadre des activités du Crédit-Bail
8. Finaliser la feuille de route pour le suivi des recommandations de l'Évaluation mutuelle de la Guinée effectuée par le GIABA.

## **XI-LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1 : position de la place bancaire**

**Tableau 2 : répartition des parts de marché**

**Tableau 3 : évolution des emplois du secteur bancaire (en milliards de GNF)**

**Tableau 4 : évolution des ressources du secteur bancaire (en milliards de GNF)**

**Tableau 5 : évolution du compte de résultat du secteur**

**Tableau 6 : évolution des indicateurs de qualité du portefeuille crédit**

**Tableau 7 : évolution du respect des règles et normes prudentielles**

## **XII-LISTES DES GRAPHIQUES**

**Graphique 1 : évolution des parts de marché**

**Graphique 2 : évolution de répartition des emplois hors trésorerie**

**Graphique 3 : évolution de répartition des emplois de trésorerie**

**Graphique 4 : évolution de répartition des ressources hors trésorerie**

**Graphique 5 : évolution de répartition des ressources de trésorerie**

### XIII-SIGLES ET ACRONYMES

AFW	:	AFRITAC de l'Ouest
AT	:	Assistance Technique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCI	:	Banque pour le Commerce et l'Industrie
BCRG	:	Banque Centrale de la République de Guinée
BCP	:	Basel Committee Principles
BDG	:	Banque de Développement de Guinée
BDT	:	Bons du Trésor
BIC	:	Bureau d'Information du Crédit
BICIGUI	:	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée
BIG	:	Banque Islamique de Guinée
BNG	:	Banque Nationale de Guinée
BNIG	:	Banque Nationale pour l'Investissement de Guinée
BPMG	:	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BSIC	:	Banque Sahélo-saharienne pour l'Industrie et le Commerce
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAM	:	Comité des Agréments
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CSZMAO	:	Collège des Superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
DAB	:	Distributeur Automatique de Billet
DGSIF	:	Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières
DSB	:	Direction de la Supervision Bancaire
ENR	:	Évaluation Nationale des Risques
FGD	:	Fonds de Garantie des Dépôts
FMI	:	Fonds Monétaire International
GAB	:	Guichet Automatique de Billet
GAFI	:	Groupe d'Action Financière Internationale
GIABA	:	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
GNF	:	Guinée Nouveau Franc
IBFI	:	Institut Bancaire et Financier International
IFRS	:	International Financial Reporting Standards
IMAO	:	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LT	:	Long Terme
MCM	:	Monetary and Capital Markets
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MT	:	Moyen Terme
PAMSFI	:	Programme d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier
PCEC	:	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PNB	:	Produit Net Bancaire
RSSF	:	Revue de la Stabilité du Secteur Financier
SBR	:	Supervision Basée sur les Risques
SGBG	:	Société Générale des Banques en Guinée
SI	:	Service Inspection
TRM	:	Titre de Régulation Monétaire
UBA	:	United Bank for Africa
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
ZMAO	:	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

